

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°26-2023-097

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2023

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die

26-2023-05-26-00004 - arrete habilitation PFG Romans, Tinajo Ecoplus
funéraire (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-05-26-00004

arrete habilitation PFG Romans, Tinajo Ecoplus
funéraire



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Die

pref-funeraire@drome.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 30/05/2023 N°
PORTANT RENOUELEMENT D'UNE HABILITATION FUNERAIRE**

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2223-56 et suivants ;

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2022-09-06-00001 du 06/09/2022 donnant délégation de signature à Mme Corinne QUÈBRE, Sous-Préfète de Die ;

VU l'arrêté préfectoral N°2017-163-0019 du 12/06/2017 habilitant pour des activités funéraires les "Pompes funèbres "ECOPLUS FUNERAIRE" situées 121 avenue de Romans 26000 Valence ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation pour des activités funéraires sollicitée par Madame Moya Marie-Agnès ;

SUR la proposition de Madame la Sous-Préfète de Die

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : l'Etablissement de la SARL TINAJO SOCIETE, "dénommé "ECOPLUS FUNERAIRE" situé 121 avenue de Romans 26000 Valence, géré par Madame Moya Marie-Agnès, Responsable de l'Etablissement, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- 1/ Transport de corps avant mise en bière et après mise en bière (sous-traitance Groupe Dumoulin à Romans (26) habilitation n° 21-26-0032)
- 2/ Organisation des obsèques
- 3/ Soins de conservation (sous-traitance Lionel DupuyThanatopraxie, habilitation n° 2021-84-307)
- 4/ Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires

Place de la République - BP 83
26150 DIE
Tél. : 04 26 52 65 80
Mél : sp-die@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/2

- 7/ Fourniture des corbillards, et voitures de deuil
- 8/Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

ARTICLE 2 – Le numéro de l’habilitation est le **23-26-0062**

ARTICLE 3 – La durée de la présente habilitation est de 5 ans soit **jusqu'au 13/05/2028**

ARTICLE 4 – La demande de renouvellement de l'habilitation devra être présentée, accompagnée d'un dossier complet, deux mois au moins avant la date d'échéance.

ARTICLE 5 – Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à la préfecture.

ARTICLE 6 – La présente décision sera mentionnée dans la liste des opérateurs funéraires habilités établie selon les conditions mentionnées à l'article R 2223.71 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 7 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification.

ARTICLE 8 – Madame la Sous-Préfète de Die est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Die, le 26/05/2023
La Sous-Préfète de Die,
-signé-
Corinne QUEBRE